



PRÉFET DE LA RÉGION  
GRAND EST



## COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion du 25 novembre 2016  
Compte-rendu

—

Le comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique, rattaché à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), a été installé le 25 novembre 2016 sous la présidence de M. Sylvestre CHAGNARD, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et de M. Daniel GREMILLET, Conseiller régional, élu référent pour la filière forêt-bois.

La liste des participants est jointe en **annexe**.

Ordre du jour :

1. Rappel du rôle et des missions du comité paritaire
2. Exemples de démarches concertées – outils de gestion adaptative
3. Données disponibles en région pour caractériser l'équilibre sylvo-cynégétique
4. Perspectives de travail

En introduction, M. CHAGNARD rappelle la nécessité de repositionner les travaux du comité dans le contexte plus général de gouvernance des enjeux de la filière forêt bois et selon la perspective d'établissement du programme régional forêt bois (PRFB). Il souligne qu'il s'agit à titre principal de poser des éléments de diagnostics partagés sur les territoires à enjeux et de préciser les outils mobilisables pour remédier aux déséquilibres constatés. A cet effet, il conviendra de définir ensemble une méthode de travail et un calendrier, avec des actions de court terme et des actions s'inscrivant plus dans la durée.

### Point 1 - Rappel du rôle et des missions du comité paritaire

Présentation par Jean-François LAIGRE (DRAAF) - cf. diaporama.

Lors de cette présentation, les membres sont informés d'une demande des chambres d'agriculture visant à participer aux travaux du comité. M. GREMILLET précise qu'une représentation en tant qu'expert pourrait être envisagée. Ce point sera soumis à la validation de la prochaine CRFB.

M. CHAGNARD indique que le niveau d'action régional sur les sujets de l'équilibre sylvo-cynégétique constitue un élément nouveau. En complément de la compétence d'action à l'échelon départemental cela ouvre l'opportunité d'une mise en cohérence facilitée notamment selon des approches de massif.

M. DESBROSSE rappelle qu'il existe un historique, qu'il conviendra de valoriser en s'appuyant sur les expertises et initiatives déjà mises en place dans les territoires. Il estime qu'il devrait être possible de transposer à une échelle différente des expériences positives préexistantes. Il identifie l'échelon régional comme une structure « chapeau », qui aura son rôle, mais ne sera pas nécessairement le niveau adéquat pour des approches exigeant une vision très technique à l'échelle pertinente.

### Point 2 - Exemples de démarches concertées – outils de gestion adaptative

Présentation par Manon VIEL (ONCFS) - cf. diaporama.

M. BONHOMME précise le contexte de l'expérimentation SYLVAFAUNE sur le massif de Vendresse dans les Ardennes. Il rappelle que l'expérimentation a mobilisé 4 à 5 années de travail préparatoire avec la fédération des chasseurs. Par ailleurs, la superficie en jeu est de l'ordre de 9000 ha, tandis que le plan de chasse porte sur environ 25 grands cervidés. Ainsi, l'expérimentation a bien fonctionné, mais dans le cadre particulier du territoire concerné et avec des effectifs de cervidés raisonnables, ce qui constitue un contexte différent de celui qui peut être rencontré par exemple dans le massif des Vosges.

M. HUBERT estime que l'un des acquis de l'expérimentation est qu'on était initialement sur des territoires où le cerf n'était pas souhaité, tandis qu'il est maintenant accepté par tous les acteurs.

M. DESBROSSE indique que le ressenti est un élément majeur. Il convient de se garder de transposer des chiffres, mais plutôt de s'efforcer de transposer des méthodes en recherchant leur adaptation au contexte des territoires. Il évoque la situation du département de la Drôme, dans lequel il y a des effectifs importants de gibier mais où ces méthodes sont utilisées et fonctionnent bien.

M. OTT estime que la méthode est certes importante, mais dans le cas du massif de Vendresse il relève des densités de seulement 0,3 animaux aux 100 ha. Il indique que les propriétaires forestiers sont prêts à accepter une part de dégâts liés au grand gibier, toutefois dans cette expérimentation il s'est passé de nombreuses années avant que les actions ne s'engagent, pendant lesquelles le gibier s'est reproduit.

M. CHAGNARD rappelle à ce titre ses propos introductifs, concernant une action en deux temps.

M. MASSENET indique qu'il y a des massifs où les forestiers sont en posture de tolérance zéro face à l'extension du cerf, ce qui ne lui semble pas acceptable.

M. PIERRAT estime que l'enjeu à ce titre est de démontrer une capacité à maîtriser les populations de cerfs afin de pouvoir rassurer les forestiers, actuellement il existe des postures de refus qui sont motivées par la crainte que ces conditions ne soient pas garanties.

M. GREMILLET souligne que l'intérêt des méthodes présentées est de permettre aux acteurs de se rencontrer. L'enjeu du territoire est de retrouver un équilibre entre la sylviculture et la chasse, qui n'est pas qu'un loisir, et il lui apparaît à ce titre qu'il y a des éléments intéressants dans ce qui a été présenté. Ce qui est déterminant pour le forestier est de pouvoir produire du bois dans des conditions économiques satisfaisantes et à ce titre de pouvoir maintenir une densité acceptable de tiges viables. L'enjeu est d'être d'accord sur la méthode pour se parler localement dans les territoires.

### **Point 3 - Données disponibles en région pour caractériser l'équilibre sylvo-cynégétique**

Présentation par Mélanie LUCAS (DRAAF) et Victor SCHUBNEL (ONCFS) - cf. diaporama et tableau des dispositifs de suivi distribué en réunion.

Au cours de l'intervention, M. LANG souhaite faire part d'écarts d'analyse sur certaines données présentées par l'ONCFS, tandis que d'autres interlocuteurs font état de divergences sur les éléments présentés dans le tableau des dispositifs de suivi.

A cet égard, M. CHAGNARD propose que toute observation éventuelle sur les données présentées soient adressées à la DRAAF, assurant le secrétariat du comité ([serfob.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:serfob.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr)). Concernant le tableau des dispositifs de suivi, il rappelle qu'il ne s'agit que d'un premier travail provisoire, qui devra être finalisé en intégrant les observations attendues des parties prenantes.

M. VUILLAUME estime qu'il serait intéressant de valoriser les données sur les taux de recours au titre des plans de chasse, qui constituent un indicateur du niveau d'adhésion des acteurs du territoire. Par ailleurs, il s'interroge sur la pertinence d'une mention du dispositif des enclos/exclos dans le tableau, lequel ne lui semble pas devoir être mis sur le même plan que les autres dispositifs.

M. PIERRAT pense qu'il s'agit d'un dispositif de suivi comme un autre, qui comporte également une portée pédagogique, tandis que M. BRUNN souligne qu'en Alsace les enclos/exclos sont positionnés en accord avec les chasseurs et présentent l'avantage de se prêter à des relevés par des non spécialistes.

Mme LHOTE estime que les enclos/exclos ne sont effectivement pas au même plan que les ICE dans la mesure où ils n'apportent pas le même niveau d'information et de tenue dans la durée.

M. DESBROSSE rappelle que les publications démontrent que les enclos/exclos ne sont pas un indicateur suffisant, il ne s'agit pas d'une valeur de référence absolue.

M. OTT souligne que les enclos/exclos sont pour les forestiers un dispositif qui présente une valeur démonstrative au regard de ce qui se passe, qui se révèle très concret, à la différence des ICE qui impliquent une analyse technique plus approfondie et apparaissent plus abstraits.

M. PIERRAT rappelle que le dispositif des ICE est un dispositif techniquement validé, mais lourd de mise en œuvre et que l'on peut être en mesure de mobiliser partout.

#### Point 4 - Perspectives de travail

Présentation par Hervé RICHARD (DRAAF)

M. MASSENET estime que si des mesures de régulation sont mises en œuvre elles doivent être concomitantes à des mesures d'aménagement dans la forêt. Il regrette que ces mesures ne soient pas suffisamment développées sur les massifs à enjeux.

M. D'ISSERNIO rappelle qu'il conviendra de ne pas oublier les secteurs à enjeux où des actions sont déjà engagées, ce qui est en particulier le cas dans le Bas-Rhin et sur le massif du Donon. Il estime que le pas de temps annoncé pour obtenir les premiers résultats (2 à 3 ans) est sans doute trop ambitieux.

M. OTT indique que le massif du Donon est emblématique, avec 90 % des régénérations forestières qui sont dans un état dégradé. Les forestiers craignent que cette situation ne tende à se généraliser sur le territoire.

M. CHAGNARD, tout en soulignant l'importance des enjeux effectivement identifiés sur ce massif, invite toutefois à ce qu'il ne soit pas mis au centre des discussions compte tenu de la configuration du comité régional, qui n'est pas la plus adaptée pour débattre de ce dossier spécifique.

M. MAILLARD évoque le différentiel des pratiques de chasse entre les départements des Vosges (battue) et du Haut-Rhin (affût) et les difficultés qui en résultent pour la gestion de la chasse sur un même massif.

Concernant la cartographie établie par l'ONF et les CRPF, M. VUILLAUME relève qu'il s'agit d'une analyse à dire d'experts et s'interroge à ce titre sur la méthodologie utilisée au regard de la qualification d'expert et des seuils pris en compte, à partir desquels l'ensemble de l'unité cynégétique se trouve désignée.

M. PIERRAT précise que les experts sont les techniciens du CRPF et les directeurs d'agence de l'ONF avec leurs services. L'analyse est une première approche, à l'échelle des massifs et non à un niveau plus fin.

M. OTT souhaite que la méthode à laquelle il a été recouru pour la carte établie avec les DDT soit également précisée. Il s'interroge en particulier sur des secteurs non identifiés dans le département de la Haute-Marne, qui lui semblent présenter des difficultés en termes d'équilibre sylvo-cynégétique.

M. RICHARD précise que les zones désignées sont les zones où les DDT ont une connaissance précise des difficultés à régénérer. Le travail réalisé à ce stade reste toutefois provisoire.

M. VUILLAUME indique que les DDT s'appuient également sur des protocoles IRSTEA.

M. RICHARD fait part des orientations de travail proposées à la suite de la réunion d'installation du comité, à savoir la tenue de réunions techniques multi-partenariales à la mi-décembre en vue d'approfondir le diagnostic sur les zones à enjeux les plus forts, puis la tenue d'une nouvelle réunion du comité paritaire à prévoir début janvier, avant la réunion de la CRFB du 13 janvier 2017.

M. OTT estime qu'on travaille trop rapidement, qu'il faut se donner plus de temps.

M. GREMILLET considère qu'il n'y a pas tant de contradictions entre les cartes présentées. Le fait est qu'on ne régénère pas au niveau souhaitable, l'enjeu qui nous anime est d'arriver à inverser cette situation. Il estime que les réunions de travail proposées n'auront pas pour effet de figer les décisions pour la suite. Il y a un enjeu fort à se parler et à décliner le dialogue dans les territoires, le calendrier proposé est cohérent avec cette préoccupation. Il rappelle par ailleurs que le Conseil régional a la responsabilité d'établir le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) dans une échéance proche. Il ne souhaite pas que la filière forêt-bois passe à côté de cet enjeu.

M. BONHOMME se déclare en phase avec cette vision, au sens du contrat de filière et du SRDEII, tandis que le PRFB pourra s'inscrire dans un pas de temps plus long pour son établissement.

M. MASSENET souligne que la chasse est une économie, comme le rappelle notamment une étude sociologique réalisée sur le massif des Vosges. Il regrette que cet aspect n'ait pas été plus évoqué.

M. BRUNN rappelle que les communes forestières ont baissé le coût de leur chasse à l'occasion du dernier renouvellement des baux de chasse.

En accord avec les participants, la date du **9 janvier 2017** est convenue pour la tenue du prochain comité paritaire (*les participants ont depuis lors été informés que cette réunion se tiendra au Conseil régional, salle Europe - 1, Place Gabriel Hocquard à METZ, à 14 heures*).

MM. CHAGNARD et GREMILLET remercient les membres pour leur participation. Ils font part de leur souhait que les réflexions techniques puissent avancer afin que les prochaines réunions du comité paritaire et de la CRFB puissent être éclairées sur les orientations à retenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**ANNEXE**  
**Liste de présence**

<b>Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°1546 du 2 novembre 2016</b>	<b>Membres présents ou représentés</b>	<b>Assistaient également</b>
M. le préfet de région ou son représentant	CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	LAIGRE Jean-François, chef du service régional de la forêt et du bois (SERFOB) RICHARD Hervé, SERFOB, chef du pôle gestion forestière durable LUCAS Mélanie, SERFOB, chargée de mission gestion forestière
M. le président du conseil régional ou son représentant	GREMILLET Daniel, conseiller régional, élu référent pour la filière forêt-bois	BLONDEL BONNIN Anne-Sophie, adjointe au directeur agriculture et forêt (DAF), chef du service forêt-bois LEBECQUE Margaux, DAF, service forêt-bois, chargée de mission
M. le président du centre régional de la propriété forestière d'Alsace-Lorraine ou son représentant	OTT Vincent, président	LEFEUVRE Alain, directeur ANCEL Pascal, ingénieur
M. le président du centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne ou son représentant	BONHOMME Patrice, président	THEISEN Pascal, référent cynégétique
M. le directeur territorial Alsace de l'office national des forêts ou son représentant	PIERRAT Rodolphe, adjoint au directeur territorial	
Deux représentants des communes forestières, représentant le président de l'association des communes forestières d'Alsace, le président de l'union régionale des communes forestières de Champagne-Ardenne et le président de l'union régionale des communes forestières de Lorraine	BRUNN Michel, président de l'association des communes forestières du Haut-Rhin MAILLARD René, président de l'association des communes forestières des Vosges	NICOLAS Delphine, directrice de l'union régionale des communes forestières de Lorraine
M. le président de la fédération départementale des chasseurs des Ardennes ou son représentant	HUBERT Michel, président	DEBRIELLE Sylvain, directeur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin ou son représentant	LANG Gérard, président	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Marne ou son représentant	DESBROSSE Jacky, président	URBANIAC Christophe, directeur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meurthe-et-Moselle ou son représentant	MASNET Patrick, président	GRYSAN Moana, chargé de mission
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meuse ou son représentant	VUILLAUME Philippe, directeur	

<b>Experts</b>	<b>Participants</b>
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	LHOTE Catherine, déléguée régionale SCHUBNEL Victor, ingénieur VIEL Manon, chargée de mission équilibre agro-sylvo-cynégétique
Direction départementale des territoires des Ardennes	BROSSE Michèle, chef de l'unité biodiversité, forêt, chasse
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin	D'ISSERNIO Jean-Philippe, directeur